



- zone vulnérable aux nitrates
- plan d'eau
- grand et moyen cours d'eau
- autre cours d'eau

- préfecture
- limite de bassin versant hydrographique
- limite régionale
- limite départementale

La directive européenne 91/676/CEE dite Nitrates a pour objectif de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole.

En France, elle se traduit par la définition de territoires (les zones vulnérables) où sont imposées des pratiques agricoles particulières pour limiter les risques de pollution (le programme d'action).

Ces territoires et ce programme d'action font régulièrement l'objet d'actualisations.

Sources : IGN Protocole IGN/Ministère — DREAL Occitanie — TZV 2020 sur BAG, AEAG — ZV 2017 sur BRM, AERM — ZV 2017 sur BLB, AELB

